

Intervention de Gilbert LAGOUANELLE, président d'Alerte

JOURNEE MONDIALE DU REFUS DE LA MISERE

17 octobre 2006

- Parvis des libertés et des Droits de l'Homme -

En mars 1995, le collectif ALERTE proposait au pays un Pacte contre la pauvreté et l'exclusion. Ce soir, 17 octobre 2006, ce pacte est toujours d'actualité. ALERTE demandait que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion soit pour tous une réelle priorité et que les droits fondamentaux soient garantis à tous, sans exception.

ALERTE exigeait un « **pacte contre l'exclusion** qui :

- mobilise toutes les énergies et tous les moyens pour créer l'échange et proposer aux personnes exclues une autre issue que la dépendance. Car c'est nier l'autre et l'exclure que de ne pas lui permettre de participer et de donner,
- valorise la citoyenneté de chacun, et particulièrement celle des pauvres et des plus démunis, en permettant un meilleur partage des activités et richesses et en se fondant sur la pleine application des lois qui organisent la solidarité et l'accès aux droits fondamentaux,
- refuse les politiques sociales qui ne feraient que gérer la survie des populations exclues et construire une société d'assistés.

La mise en œuvre de ce pacte contre l'exclusion suppose une **responsabilisation pleine et entière** de chaque citoyen, qu'il soit ou non en difficulté, des associations, des médias, des entreprises, des salariés, des organisations patronales et syndicales, des organismes sociaux, des collectivités territoriales, de l'Etat. »¹

Le **26 mai 2005**, au Conseil Economique et Social, lors d'une journée ALERTE-UNIOPSS avec les Partenaires sociaux, nous ouvrons une nouvelle étape pour lutter contre l'exclusion. Un appel fut co-signé ensemble avec les organisations patronales et syndicales. Et je me réjouis d'avoir à mes côtés quelques représentants ce soir. Voici quelques extraits de cet appel :

« Aujourd'hui, ALERTE et les partenaires sociaux se rejoignent pour lutter ensemble et préventivement contre l'exclusion et pour favoriser l'accès de tous aux droits de tous. »

« Depuis 1995, se sont produites des avancées législatives majeures dans l'énoncé des droits civiques et sociaux pour tous. L'article premier de la loi d'orientation de 1998 a constitué de ce point de vue un cap important. Pourtant, la réduction de la pauvreté et de l'exclusion n'a pas été au rendez-vous tant espéré. Se développent même dans notre pays, en dépit de son niveau de richesse, des situations de misère dégradantes. (...) »

« Aujourd'hui, bon nombre d'associations de solidarité ont le sentiment d'être condamnées à gérer l'exclusion, et entraînées de ce fait dans un mouvement de bureaucratisation. Elles se sentent utilisées, instrumentalisées. Cela, elles ne le peuvent plus, elles ne le veulent plus. La politique de lutte contre la pauvreté n'est pas réservée aux associations, elle n'est pas un secteur à part des politiques de solidarité. Elle doit être partie intégrante de l'ensemble des politiques (...). »

Et l'appel se termine en ces termes :

« Notre société a tendance à gérer l'exclusion, au lieu de travailler sans relâche à l'éradiquer et à la prévenir. Il faut faire cesser les situations dégradantes qui engendrent la dépendance à certaines formes d'aide alimentaire, à l'hôtel ou à l'hébergement précaires ou insalubres, à toute forme d'assistantat humiliant et indigne. Il faut agir sur les racines de la misère et des

¹ Alerte : « Pour un pacte contre la pauvreté et l'exclusion » (p.6), mars 1995.

inégalités dans tous les domaines : niveau des ressources, emploi, logement, santé, éducation et formation, justice ..., et surtout avoir comme objectif de société un « vivre ensemble » qui passe par l'égalité républicaine et l'accès effectif de tous aux droits de tous. Pour cela, l'Etat doit rester le garant de l'accès de tous aux droits fondamentaux. »²

Le 7 décembre 2005, conscients des enjeux, mais aussi de l'impérieuse nécessité d'une politique nationale du logement, ambitieuse, équitable et solidaire, ALERTE et des organisations syndicales - auxquels s'étaient jointes les associations de locataires et l'Union Sociale de l'Habitat – co-signaient un texte majeur : « *Pour une politique du logement à la hauteur de la crise* ». Ce texte appelait le Gouvernement à **faire de la politique du logement une véritable priorité** :

« Pour résoudre la crise du logement, il faut mener de front la production de logements, la solvabilisation, la sécurisation et le droit de recours. L'Etat doit rester le garant du droit au logement. La collectivité publique, responsable du droit au logement, doit être tenue à une obligation de résultat : l'obligation de loger. »³

Ce soir, les termes du pacte de 1995 qui fonda ALERTE, prennent tout leur sens : « Ensemble, au sein d'ALERTE, les associations proposent à la société tout entière ce pacte contre la pauvreté et l'exclusion, qui trouve sa référence dans la devise républicaine de liberté, d'égalité et de fraternité, ainsi que dans la déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen. Elles expriment des convictions :

- les plus pauvres et les exclus doivent pouvoir faire reconnaître leur pleine et entière citoyenneté. Dispersés et hétérogènes, ils doivent pouvoir s'exprimer afin de stimuler leur environnement, peser sur les institutions, être représentés en tant que tels dans les instances de décisions ;
- le travail et l'activité doivent devenir un souci commun aux pouvoirs publics, aux entreprises, aux collectivités territoriales, aux particuliers. La croissance seule, pour nécessaire qu'elle soit, ne suffira pas assurer la cohésion sociale.

Les personnes et familles que rencontrent les associations n'ont pas choisi leur situation et ne peuvent se résigner à ce qui est présenté comme une fatalité. Elles luttent chaque jour pour préserver (...) leur bien le plus précieux : leur dignité d'être humain.

Même dans les pires situations, (...) elles gardent intacte au fond d'elles-mêmes cette dignité. Dès lors, elles n'attendent pas uniquement une réponse à leurs besoins vitaux, mais aussi une reconnaissance de leur humanité et de leur citoyenneté. (...) » Elles attendent « une volonté de voir se bâtir avec elles, à partir de leur expérience et de leur pensée, de vrais moyens de lutte contre l'exclusion. »⁴

Ce soir, de ce parvis des Droits de l'Homme, j'appelle chaque candidat et candidate aux prochaines échéances électorales – et donc d'abord et en premier le futur élu ou la future élue à la présidence de la République – à faire de ce pacte contre la pauvreté et l'exclusion, un pacte National, mobilisant et engageant l'ensemble des citoyens et des forces vives de notre pays, à se battre et à combattre pour éradiquer la pauvreté et l'exclusion. Il en va de la dignité de toute et de chaque personne humaine dans notre pays et dans le monde.

Gilbert LAGOUANELLE

² Appel final de la Journée « Alerte-UNIOPSS » avec les Partenaires sociaux au Conseil Economique et Social, le 26 mai 2005.

³ Appel solennel « Pour une politique du logement à la hauteur de la crise » (Alerte – Syndicats – Associations de locataires – USH), le 7 décembre 2005.

⁴ Alerte : « Pour un pacte contre la pauvreté et l'exclusion » (p.7 et 8), mars 1995.